



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de la Ficelle à Goderville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, PASQUIER Gaël Suppléant de BORNANBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, M. MALO Régis suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme Claire GUEROULT
Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard
Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kevin
M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André
Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé

Excusés :

M. FLEURY David, Maire de BORNANBUSC représenté par son suppléant M. PASQUIER Gael
M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT représenté par son suppléant M. MALO Régis

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme MONNIER Kelly, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 088/2024

OBJET : AUTORISATION D'INSCRIPTION D'UN CIRCUIT DE RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DE NATURE (PDESI)

**Délibération n° 088/2024****OBJET : AUTORISATION D'INSCRIPTION D'UN CIRCUIT DE RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DE NATURE (PDESI)****Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 17 mai 2023 ;

Considérant que dans le cadre de l'accès aux activités sportives à un large public, les sports de nature connaissent un essor considérable.

Considérant que pratiqués aussi bien au haut niveau que dans la sphère familiale, les sports de nature sont souvent identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires. L'autre particularité des sports de nature, réside dans la part importante d'individus pratiquants en dehors du cadre associatif. Par la diversité des sports de nature, tous les milieux naturels peuvent être affectés, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens. Fort de ce constat, le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004*, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. En conséquence, les Conseils Départementaux ont l'obligation de créer une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI). Le Département de la Seine-Maritime a ainsi procédé à l'installation de la CDESI, afin d'élaborer son PDESI. Afin d'être reconnus à l'échelle départementale et de bénéficier de leur promotion par Seine-Maritime Attractivité, les circuits de randonnée doivent passer en CDESI afin d'être inscrits au PDESI. Cette inscription est à la charge de la Communauté de Communes.

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a été sollicitée par la commune de Manneville-la-Goupil afin de porter la candidature au PDESI d'un nouveau circuit indiqué en annexe :

- Circuit Autour de Manneville-la-Goupil

Considérant que seule la Communauté de Communes peut candidater pour inscrire les circuits au PDESI ;

Considérant que le maillage du territoire en circuits de randonnée est un atout touristique majeur ;

Considérant que l'inscription au PDESI permet de bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement pour la mise en valeur, l'entretien et la promotion des circuits ;

Considérant que l'inscription au PDESI permet une visibilité accrue ;

Le Conseil Communautaire décide,

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** l'inscription au PDESI du circuit de randonnée précisé en annexe ;
- **D'AUTORISER** le président à candidater pour inscrire ce circuit au PDESI.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 impasse du Lin
76110 Goderville